

Commune de.....CHOYE.....

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

---°°0°°---

**AUTORISATION DE PENETRER SUR DES PROPRIETES PRIVEES**

Je soussigné, Guillaume Boulleau maire de CHOYE.....  
certifie que l'arrêté préfectoral n°70-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 autorisant les agents de la DREAL Bourgogne Franche-Comté, ainsi que leurs délégués (CBNFC) à pénétrer sur des propriétés privées situées sur le territoire de ma commune en vue d'exécuter les opérations nécessaires à la réalisation d'inventaire floristique, phytosociologique et faunistique en milieux terrestre, humide et aquatique, sera affiché :

du\* 4 juin  
placards habituels de ma commune.

au\*\* 1 novembre 2018 inclus aux

FAIT A, CHOYE le 4 juin 2018  
LE MAIRE,

(cachet de la mairie)



\* dès réception

\*\* pendant toute la durée de l'autorisation  
(31 octobre 2018).

Certificat à retourner, sous dix jours, à :

Préfecture de la Haute-Saône  
Bureau de la coordination interministérielle  
B P 429  
70013 VESOUL CEDEX  
emilie.schummer@haute-saone.gouv.fr